
LE CONSERVATEUR DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART ?

Conserver et Restaurer le patrimoine :

Le Conseil Général du Pas-de-Calais s'est toujours impliqué dans l'aide à la restauration du patrimoine protégé du département appartenant à des collectivités locales aux côtés de l'État (dont c'est la compétence légale).

Les objets inscrits :

Le Conseil général intervient de façon tout à fait autonome en étroite collaboration avec le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art afin de restaurer les objets inscrits.

Il finance également les travaux de protection contre le vol notamment la fixation des statues.

Restauration des orgues non protégés :

Il aide ponctuellement à la restauration d'orgues non protégées au titre de la législation des Monuments Historiques.

Le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) a une **compétence départementale** dans le cadre de la protection des objets mobiliers classés et inscrits.

Missions :

- ✓ Constituer des dossiers de protection des objets.
- ✓ Récoler des objets (inventaire)
- ✓ Programmer de travaux sur les objets inscrits.
- ✓ Correspondre avec l'inspecteur des monuments historiques pour les travaux
- ✓ Conseiller le préfet de département pour ce qui a trait à la protection, la restauration et la mise en valeur des objets mobiliers dans le cadre des commissions départementales des objets.

Il doit être immédiatement alerté en cas de vol d'œuvres d'art protégées.

Lors de ses visites, le CAOAA préconise des moyens de conservation afin d'éviter la dégradation du mobilier et d'en permettre un entretien efficace. Il s'agit de la conservation préventive. Il peut également proposer et suivre les dossiers de restauration. Il fournit au propriétaire toutes les informations administratives qui pourront lui être utiles dans cette démarche.

Contact:

Service Patrimoine, Musées, Mémoire
Conseil Général du Pas-de-Calais
7, rue du 19 mars 1962
62 000 DAINVILLE
Tél: 03 21 21 47 20
Fax : 03 21 60 41 36



Sites ressources :

- ✓ www.caoa.fr
- ✓ <http://www.pasdecalsais.fr/Culture>